



BON DE COMMANDE

N° de client : _____
 (Si vous êtes déjà client)

Groupe : _____

D.C.: _____

Ceci est ma première commande

Fédération : _____

Code promo* : _____

Ce formulaire est prévu pour une utilisation en ligne. Merci de compléter tous les champs via votre ordinateur, et non de façon manuscrite. Cela est indispensable pour que votre commande puisse être enregistrée correctement.

INFORMATIONS CLIENT - Données de facturation

* Si vous bénéficiez d'un code promo, veuillez l'inscrire.

Raison sociale _____

Adresse (siège social) _____ n° _____ boîte _____

Code Postal _____ Commune _____

N° d'entreprise / TVA _____ non assujéti à la TVA Statut de la société : public privé mixte

Représentée par M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL E-mail : _____

Téléphone _____ / _____ Fax _____ / _____ Com.pariaire _____

INFORMATIONS DE LIVRAISON

Livraison souhaitée (min. 6 jours ouvrables) _____ / _____ / _____ Date d'envoi du bon de commande (si fax) _____ / _____ / _____

A L'attention de M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL Tél. : _____ E-mail : _____

Adresse de livraison : identique à celle mentionnée ci-dessus adresse différente

Rue _____ n° _____ boîte _____ étage _____

Code postal _____ Commune _____

COMPOSITION D'ENVELOPPES

Je vous fais parvenir également un fichier Excel pour commande personnalisée.

(A) Nombre d'enveloppes***	Nombre de chèques par enveloppe			Autre****:	(B) Montant par enveloppe	(A) x (B) Montant total
	10 €	5 €	1 €			

PAS DE COMPOSITION D'ENVELOPPES

Nombre de chèques	Valeur/chèque	Montant total

** Ce fichier Excel est téléchargeable sur www.edenred.be / *** 1 enveloppe = 1 bénéficiaire / **** Pour toute autre valeur, veuillez nous consulter au 02/678 29 00.

MONTANT TOTAL

Total valeur faciale	=	_____
Prestation de services (1)****%	= _____
Frais fixes (admin., livraison, assurance) (2)	=	_____
Supplément livraison sécurisée (cfr. Conditions générales art.3) (3)	=	_____
TVA sur (1) (2) et (3)	21 %	= _____
TOTAL	=	_____

En apposant sa signature, le CLIENT accepte les conditions générales reprises au verso.

Le CLIENT désire une facturation détaillée. A mentionner sur la facture : _____

REMARQUES : _____

**** Votre prestation de services sera calculée selon notre grille tarifaire en fonction de votre volume de commande.

Fait à _____, le _____ / _____ / 20 _____

Signature Le client (cachet)

Nom : _____

Fonction : _____

A renvoyer :

Edenred Belgium SA - Vorstaan - 165 b.9
 - Boulevard du Souverain, 1160 Brussel - Bruxelles
 ecoorder-be@edenred.com
 02/678.28.28

CONDITIONS GENERALES

Votre facture sera établie sur base des données mentionnées ci-contre, sans aucune modification ultérieure possible. Les conditions générales reprise au verso de la présente et/ou téléchargeable sur notre site www.edenred.be - que le client est invité à lire attentivement - sont déterminantes de l'acceptation de la commande. Elles sont applicables à tous les produits et/ou services fournis et/ou exécutés par EDENRED BELGIUM, sauf stipulation écrite contraire. Elles priment sur les conditions générales du client auxquelles celui-ci déclare expressément renoncer.

PAIEMENT ET LIVRAISON Dès réception de votre bon de commande, nous vous envoyons par e-mail une invitation à payer accompagnée d'un bulletin de virement. Vous y trouverez le n° de compte bancaire et le n° VCS à indiquer impérativement en communication lors de votre paiement. Votre commande sera livrée dans les 6 jours ouvrables suivant l'enregistrement de votre paiement dans notre comptabilité. Aucun Ticket EcoCheque® ne pourra être délivré sans que le paiement correspondant ne nous soit parvenu.

Article 1

Les éco-chèques émis par EDENRED BELGIUM S.A. sous la marque Ticket EcoCheque® sont vendus au CLIENT aux conditions ci-après. Le Bon de Commande souscrit par le CLIENT l'engage définitivement, EDENRED BELGIUM n'étant tenu que moyennant l'acceptation par elle de celui-ci.

Article 2

EDENRED BELGIUM s'engage à :

- 2.1.** Livrer au CLIENT, à son siège social ou à tout autre endroit situé en Belgique et convenu entre parties, les Ticket EcoCheque® et ce dans les 6 jours ouvrables (samedi non compris) suivant l'enregistrement du paiement du CLIENT.
- 2.2.** Personnaliser, à la demande du CLIENT et dans les limites raisonnables du système informatique d'EDENRED BELGIUM, les Ticket EcoCheque® destinés au CLIENT et ce par la mention sur ceux-ci de la dénomination sociale et du siège social du CLIENT ou de toute autre mention particulière proposée par le CLIENT et acceptée par EDENRED BELGIUM. Le CLIENT garantit, sans réserve aucune, EDENRED BELGIUM qu'il est en droit de faire usage des mentions demandées et dégage, de la même manière, EDENRED BELGIUM de toute responsabilité à ce sujet.
- 2.3.** Inviter les établissements susceptibles d'accepter des Ticket EcoCheque® et répondant aux conditions d'affiliation émises par EDENRED BELGIUM, à s'affilier au système de Ticket EcoCheque®.

Article 3

Les Ticket EcoCheque® seront vendus à un prix équivalent à leur valeur faciale. Les prestations de services dont question aux 2.1. à 2.3. ci-avant sont rémunérées à un prix équivalent à un pourcentage fixé en fonction du volume annuel de Ticket EcoCheque® que le CLIENT s'est engagé à commander, augmenté de 20 EUR de frais fixes (admin., livraison, assurance) et de la TVA applicable.

Suite à la parution de l'A.R. 18/03/2014 sur le transport sécurisé des titres papier, les frais de livraison sont majorés de 6 EUR pour les commandes de moins de 7500 EUR et 30 EUR pour les commandes de plus de 7500 EUR. Ce supplément sera repris sur votre facture avec la mention «Supplément transport sécurisé (AR 18-03-14)».

Article 4

La facturation est réalisée au choix d'EDENRED BELGIUM, soit sous la forme électronique, soit sous format papier. Si le CLIENT souhaite que la facturation s'effectue sous format papier, il devra en faire la demande écrite à EDENRED BELGIUM. Les factures électroniques seront mises à la disposition du CLIENT sur la plate-forme internet désignée par EDENRED BELGIUM, simultanément à la livraison des Ticket EcoCheque®. EDENRED BELGIUM garantit l'authenticité de l'origine des factures émises sous la forme électronique, l'intégrité de leur contenu et leur lisibilité. La force probante de ces factures électroniques est expressément acceptée par le CLIENT.

Le paiement du prix des Ticket EcoCheque®, équivalent à leur valeur faciale augmentée des prestations de services, des frais fixes ainsi que la TVA applicable, doit être effectué préalablement à la livraison des Ticket EcoCheque®. A défaut de paiement préalable à la livraison, EDENRED BELGIUM se réserve le droit d'annuler la commande et ce, sans mise en demeure préalable.

Le transfert de propriété des Ticket EcoCheque® est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

Dès lors, le CLIENT s'engage formellement et irrévocablement à ne pas faire usage des Ticket EcoCheque® livrés, à ne pas en disposer, à ne pas les distribuer et à ne pas les mettre en circulation aussi longtemps que la totalité du prix n'aura pas été complètement et irrévocablement payée.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit, le CLIENT s'engage à restituer les Ticket EcoCheque® à première et simple demande d'EDENRED BELGIUM que le CLIENT autorise, dès à présent et pour lors, à reprendre de plein droit et sans mise en demeure.

Sans préjudice aux dispositions qui précèdent, tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, la déduction d'intérêts de retard, calculés au taux prévu par l'article 5 al. 2 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, majorés de 2%, et la déduction, à titre de dommages et intérêts pour frais administratifs, d'une somme équivalente à 15% du montant en principal impayé avec un minimum de 100 EUR. Tout retard de paiement autorise en outre EDENRED BELGIUM de plein droit et sans mise en demeure à suspendre toute livraison de Ticket EcoCheque®, à exiger le paiement immédiat et sans escompte de toute somme, même non exigible et à invoquer la résolution de plein droit de la présente convention.

ARTICLE 5

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat de services et des présentes conditions général relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, le Juge de paix compétent étant celui du 1^{er} canton.

Aux fins du contrat de services, des présentes conditions générales, et de toutes leurs suites, le CLIENT fait élection de domicile à l'adresse mentionnée au contrat de services, où toute communication, notification d'actes judiciaires ou extra-judiciaires pourra valablement être faite.

Le contrat de services et les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.